

Pour des mécanismes innovants de financement du développement !

Contexte international

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses études internationales ont mis en évidence que non seulement l'Aide Publique au Développement (APD) est insuffisante et trop volatile pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale, tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), mais qu'en outre toute une série de comportements économiques ont des répercussions négatives et durables dont l'impact rejaillit par delà les frontières. Ces répercussions excèdent souvent de loin les avantages des dispositifs de coopération classiques. C'est notamment le cas de la volatilité financière, des comportements oligopolistiques des firmes pharmaceutiques et de l'agrobusiness, et des pratiques qui sont à la source de la pollution et de la déperdition des ressources naturelles et de la biodiversité. Cette situation constitue une exigence incontournable pour l'échafaudage de nouveaux mécanismes de financement du développement. Il s'agit de mobiliser les ressources additionnelles nécessaires pour prendre en charge de manière responsable les défis et les coûts découlant des processus et risques qui débordent les frontières et qui, de ce fait, ne sont plus contrôlables dans le cadre strict de l'État nation.

C'est dans cet esprit qu'en marge du sommet des Nations Unies de septembre 2005, 78 gouvernements ont adopté une déclaration sur les sources novatrices de financement du développement. C'est suite à cette dynamique que le gouvernement français a organisé en mars 2006 une conférence à Paris sur les sources novatrices de financement du développement, et plus particulièrement sur le lancement d'une taxe pilote sur les billets d'avion. Cette taxe est la moins ambitieuse de l'arsenal de taxes globales répertoriées en 2004 par le rapport Landau commandé par le Président français, qui préconisait quatre types de taxation : les taxes sur les transactions financières (devises, valeurs mobilières), les taxes à vocation environnementale (CO2, transport aérien et maritime), la taxe sur les ventes d'armements et la taxe additionnelle sur le bénéfice des entreprises. Ces initiatives ont débouché sur la constitution de plusieurs groupes de travail internationaux censés aborder la mise en œuvre de sources novatrices de financement du développement.

Le bilan du gouvernement belge

Alors que la Belgique se trouvait à la pointe en la matière, en adoptant notamment une loi « Tobin-Spahn » sur les transactions financières internationales, le gouvernement actuelle a par la suite marqué un net recul. Alors qu'une dizaine de pays ont adopté en 2006 une première taxe internationale de solidarité portant sur les billets d'avion, le gouvernement fédéral s'est mis en retrait de l'initiative et s'est abstenu de défendre les autres éventuels mécanismes au niveau européen.

Cependant, la Belgique a participé au groupe de travail issu de la conférence de Paris, et la déclaration du gouvernement d'octobre 2006 souligne que « le gouvernement s'engage à rechercher et mettre en œuvre au niveau européen et avec d'autres partenaires de nouvelles sources de financements innovants en faveur du développement. Par exemple, la taxe sur les transactions financières, les contributions sur les billets d'avion... A cette fin, la Belgique continuera à participer aux groupes de travail appropriés, organisés au niveau international ».

Ce que le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres revendiquent

Au niveau belge :

- assurer au niveau national et international que les sources novatrices soient strictement additionnelles aux engagements prévus en termes d'APD ;
- promouvoir au niveau européen et international la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières internationales et instaurer en cours de législature des dispositions transitoires et supplétives en matière de taxation des transactions financières au niveau domestique (transactions bancaires à partir d'un certain montant, bénéfices boursiers, etc.) ;
- instaurer des taxes globales applicables au niveau national (la taxe sur les billets d'avion étant la seule en discussion applicable à ce niveau) dont les montants prélevés seront affectés à des politiques concrètes, comme la lutte globale contre les grandes pandémies ;
- adopter la proposition de résolution sur les paradis fiscaux de la Commission Mondialisation.

Au niveau européen et international :

- mettre à l'ordre du jour de l'agenda institutionnel de l'UE l'adoption d'une directive portant sur la taxation des transactions financières internationales, du kérosène et sur la transaction des bénéfices des entreprises transnationales ;
- mettre en place au niveau européen un plan d'actions et une stratégie concrète de lutte contre les paradis fiscaux et la fuite des capitaux du Sud.

